

SAMEDI

30 MARS

Limoges 10h30 carrefour Tourny

l'intersyndicale de Corrèze appelle à venir manifester à Limoges

Guéret le matin

Rdv à venir, voir notre site

MANIFESTONS

bruyamment avec casseroles, sifflets, tambours...

CONTRE LA POLITIQUE BLANQUER

**POUR LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE**

La lutte que nous menons contre la politique éducative de J-M Blanquer et la politique sociale et économique du Gouvernement est d'intérêt général. Nous ne voulons pas exercer notre métier dans les conditions déplorables que la préparation de rentrée 2019 laisse présager, pour nous, pour nos élèves, pour la haute idée que nous nous faisons de nos missions au service de la collectivité.

Nous ne voulons pas que la Fonction publique soit livrée aux appétits du privé, et que ce qu'il en reste fonctionne sur un modèle néo-managérial autoritaire inadapté aux missions de service public.

Faire reculer le pouvoir est possible, chacun d'entre nous peut y contribuer.

RENTREE 2019 : PREMIER GRAIN AVANT LA TEMPETE

48 suppressions de postes sont prévues pour la rentrée prochaine dans les collèges et lycées de l'académie (18 suppressions en LP). Quelques créations sont aussi réalisées, 6 en collège, 7 en lycée et 2 en LP. Le solde des suppressions est donc porté à 51(*), conséquence concrète des 2650 suppressions d'emplois décidées par J-M. Blanquer au Budget 2019. Partout les heures poste diminuent dans les DGH, que les effectifs soient en diminution ou en augmentation. L'explosion du nombre de BMP ou de compléments de service va conduire à une déstabilisation des équipes et à une dégradation des conditions de travail des enseignants, auxquels le ministre veut imposer 2 HSA !

En collège les effectifs augmentent légèrement, pourtant les marges horaires sont rognées une nouvelle fois, ce qui remet en cause dédoublements et organisation des enseignements. La rectrice a décidé de supprimer à terme tous les agents de laboratoire des collèges, avec à la clef alourdissement de la charge de travail des professeurs de sciences physiques et SVT et diminution des possibilités de travail en TP. Scandaleux !

En lycée, la réforme permet la constitution de groupes de tronc commun à 35 et les incertitudes sur les groupes de spécialités sont nombreuses, quant à la constitution des emplois du temps à venir !

La poursuite des suppressions d'emplois est programmée, les réformes Blanquer le permettent, sa volonté d'imposer 2 HSA aussi. Rien dans la politique de J-M Blanquer ne prévoit d'améliorer les conditions d'encadrement et de travail des personnels.

Alors, STOP ou ENCORE ?

(*) à l'issue du CTA du 18 mars, un CTA est à nouveau convoqué le 26 mars suite à un vote unanime contre des organisations syndicales.

LYCEE BLANQUER : DU LYCEE DE TOUS LES POSSIBLES AU LYCEE IMPOSSIBLE

La réforme du lycée apparaît enfin pour ce qu'elle est : une déstructuration profonde du lycée et de l'offre de formation sur fond de réductions budgétaires. La cohérence des parcours au travers des choix de spécialités est fragilisée. Les attendus de ParcoursSup pilotent, dès la Seconde, et même dès la Troisième, les choix des élèves, à un âge où ils ont encore bien des difficultés à se projeter dans des poursuites d'études. Les inégalités territoriales dans l'offre de formation rendent les élèves prisonniers de l'offre de formation de proximité aggravant encore davantage ségrégations sociales et territoriales.

En effet, la dernière circulaire de la DGESCO vient doucher les espoirs de ceux qui présentaient le lycée Blanquer comme le lycée de tous les possibles : impossible en effet de changer de lycée au prétexte du choix d'une spécialité, impossible de suivre une des trois spécialités dans un lycée voisin...sauf à ce qu'il y ait des places vacantes, des emplois du temps compatibles...impossible donc ! Et même dans son propre lycée, les choix du lycéen peuvent être contraints en raison des « contraintes d'organisations ». Dans le même temps, les conseils de classes ne peuvent plus que conseiller l'élève sur ses choix de spécialité...c'est donc le chef d'établissement qui tranchera tout différend entre l'équipe enseignante et les familles. Nul doute alors que l'arbitrage sur le nombre de groupes de spécialité pèsera sur le choix des élèves et sur les services des enseignants.

Plus la préparation de la rentrée avance, plus les questions sans réponses se multiplient ! La circulaire de la DGESCO enjoignant les professeurs de sciences physiques et de SVT de ne pas respecter le programme en vigueur en est l'illustration ! L'absence d'information sur le format des épreuves de bac (les premières en janvier 2020 !) rend impossible toute préparation sereine et sérieuse des élèves, qui ne sont pas des cobayes, c'est inadmissible ! Où sont les formations disciplinaires, autres que celles consistant à faire la lecture du B.O. ? Comment imaginer mettre en œuvre correctement deux niveaux de programmes le même année, compte tenu du niveau d'exigences de certains, sans dégâts humains irréversibles ?

STOP ! Disons-le haut et fort le 30 mars.

LOI BLANQUER POUR « L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE », VRAIMENT ?

Examinée en procédure accélérée à l'assemblée, modifiée en profondeur à coups d'amendements venant de la droite réactionnaire ou téléguidés par le Gouvernement, la loi Blanquer vise à remodeler en profondeur le système éducatif.

- Obligation de scolarisation à 3 ans, dont le seul effet impose le financement par les communes des écoles privées (coût pour les finances publiques : 150 millions d'euros).
- Création des établissements des savoirs fondamentaux, regroupant écoles primaires d'un secteur et collèges sous l'autorité de son chef d'établissement. Possibilité d'y procéder à des échanges de service entre enseignants du 1^{er} degré et du 2^d degré.
- Recours accru à l'expérimentation, y compris dérogatoire aux statuts des personnels, aux horaires hebdomadaires dûs aux élèves.
- Recours à des étudiants pour assurer des remplacements sous couvert de professionnalisation.
- Blanc-seing sur la réforme de la formation initiale et la réorganisation des académies via autorisation donnée au gouvernement de procéder par ordonnances.
- Présence du drapeau tricolore obligatoire dans les classes : une priorité !
- Dessaisissement du CA de la plupart de ses prérogatives : DGH, budget...seraient examinés en commission permanente où la place des personnels est minorée
- Soumission au silence des personnels de l'Éducation nationale via l'article 1, qui impose par la loi un devoir de réserve qui n'existe pas pour les autres fonctionnaires. Cela va bien au delà du devoir de neutralité des agents dans l'exercice de leurs missions, puisque l'administration prévoit de retenir à l'encontre des personnels toute expression jugée critique à l'égard de l'institution. Personnels de l'EN citoyens de seconde zone !

FONCTION PUBLIQUE : DYNAMITAGE !

La Fonction publique est la cible d'attaques majeures et nul doute qu'E. Macron instrumentaliserait son « grand débat » pour légitimer sa politique de casse sur laquelle il n'a pas l'intention de revenir. Les missions de la Fonction Publique sont gravement remises en cause : externalisation de missions et asphyxie budgétaire sont programmées ce qui fragilisera l'accomplissement des missions. Tous les métiers seraient profondément percutés avec la perte de sens que cela implique pour les agents publics. Les inégalités sociales et territoriales seraient accrues à rebours de la demande sociale.

Pour empêcher toute contestation de ces choix, le gouvernement prévoit d'agir avec une brutalité et une rapidité inouïes. Les statuts et les fondements mêmes de la Fonction Publique sont attaqués tout d'abord par un recours accru au contrat et la part de soumission qu'il revêt. La volonté d'imposer un modèle managérial autoritaire n'est pas dissimulée, puisque les fonctionnaires seraient laissés seuls face à l'administration. Les CAP seraient vidées de leurs prérogatives dès le 1er janvier 2020 ! L'administration procéderait seule à toutes les opérations de carrière : avancement, mutation, promotion... sans contrôle des élus, seule la contestation devant les tribunaux serait prévue pour les agents ! Création d'une nouvelle sanction disciplinaire sans consultation des CAP, de 3 jours d'exclusion des fonctions, sans traitement, à l'initiative de la hiérarchie directe ! À mettre en lien avec l'article 1 de loi Blanquer et la création du devoir d'exemplarité.

Nous voulons garder la liberté d'exercer en toute conscience et responsabilité nos missions de service public sans craindre une mesure arbitraire de rétorsion au moment de l'avancement ou de la mutation. Nous ne pouvons pas laisser faire !



30 mars : journée nationale d'action

Monsieur le Ministre, pour améliorer l'École vous n'avez pas notre confiance !

Le ministère de l'éducation nationale poursuit sa politique éducative rétrograde et libérale sans prendre en compte ni l'expertise professionnelle des acteurs de terrain, ni les avis de leurs organisations syndicales, ni ceux de l'ensemble de la communauté éducative.

L'amélioration de notre système éducatif exige certes, une ambition politique forte mais également une construction qui soit commune et concertée. Or le ministre entend imposer de nombreuses transformations et continue de le faire à marche forcée.

Pour nos organisations, ces transformations, par leur contenu et la méthode, vont le plus souvent accroître les inégalités, dégrader les conditions de travail des personnels sans répondre à la nécessité d'améliorer le service public d'éducation pour assurer la réussite de tous les élèves et l'élévation du niveau de qualification.

Loi Blanquer : Une réforme qui ne répond pas aux enjeux

Alors qu'il devait s'articuler autour de l'obligation d'instruction ramenée à 3 ans, le projet de loi dit Blanquer "Pour une école de la confiance" est devenu, au fur et à mesure de ses évolutions, un texte qui bouleverserait le fonctionnement du système éducatif.

Nos organisations refusent :

- la création des établissements publics des savoirs fondamentaux sans accord des communautés éducatives
- une reprise en main de la formation des enseignants basée sur une conception du métier réduite à des fonctions d'exécution
- la fin de l'évaluation indépendante des politiques éducatives,
- les cadeaux financiers pour l'école privée

Cette loi va se décliner par ordonnances ou textes réglementaires portant des transformations profondes.

Pour un budget à la hauteur des besoins du service public d'éducation

Alors que de nombreuses réformes structurelles sont à l'œuvre, les décisions budgétaires pour la rentrée prochaine entraîneront inévitablement à une dégradation des conditions d'enseignement et d'accès à la formation. D'autant que le projet de réforme de la Fonction Publique conduira à des milliers de suppressions de postes et un large recours à la contractualisation. Nos organisations s'opposent à ce développement de la précarité. L'École a besoin de personnels formés et sécurisés afin d'enseigner et accompagner chaque élève.

Donner d'autres perspectives

Les nombreux changements relatifs à l'orientation dont la loi ORE continuent de cristalliser une profonde anxiété chez les élèves de terminale et leurs familles. Dans ce contexte, alors que les jeunes ont besoin d'être mieux accompagnés dans la construction de leur parcours d'orientation, les missions des psychologues de l'Éducation nationale EDO sont remis en cause et des fermetures de CIO programmées.

Alors que chaque jeune doit pouvoir construire son avenir sereinement, nos organisations demandent à ce que la vision globale du service public d'information et d'orientation soit clarifiée.

L'accent doit être mis sur les inégalités sociales et territoriales notamment par une relance de l'éducation prioritaire et des mesures en faveur d'une plus grande mixité sociale.

Pour une véritable reconnaissance de nos métiers

Nos salaires restent inférieurs à la moyenne des pays de l'OCDE. Sans parler du gel de la valeur du point d'indice, du pouvoir d'achat qui se dégrade régulièrement depuis des années, du rétablissement du jour de carence, ...

Le vaste plan de communication du Ministre ne cache pas sa volonté d'autoritarisme et ne répond pas à la réalité de nos quotidiens. Ce projet fragilise encore l'École par des transformations profondes élaborées sans les personnels. C'est sur eux qu'il faut s'appuyer sur eux pour favoriser la démocratisation de la réussite scolaire.

Pour la priorité au service public d'éducation

Pour des perspectives ambitieuses pour tous les élèves et tous les jeunes Pour une véritable reconnaissance de l'ensemble des personnels de l'éducation

C'est pour ces raisons que nos organisations appellent les parlementaires à ne pas voter la loi « pour l'école de la confiance »

Le 30 mars, Toutes et tous mobilisé.es

Manifestations dans les territoires

à l'appel de FSU, UNSA Education, CGT Education, SGEN-CFDT, SNALC



POUR LA FONCTION PUBLIQUE AMPLIFIONS LA MOBILISATION GRÈVE JEUDI 9 MAI

Les organisations syndicales FSU, CFTC, CGC, CGT, FAFP, Solidaires, UNSA de la Fonction publique affirment de nouveau leur attachement aux valeurs du service public et à une Fonction publique au service de toutes et tous, porteuse de l'intérêt général.

Depuis de nombreux mois, en dépit de leurs revendications et propositions, elles constatent que le pouvoir exécutif poursuit une politique néfaste pour la population, pour les missions publiques et pour les agent.e.s. Le gouvernement pratique le double langage en prônant la modernisation de la Fonction publique et le respect des agent.e.s public.que.s, alors même qu'il ne revalorise pas leur rémunération, qu'il supprime des postes et veut affaiblir leurs droits et garanties.

Les personnels, avec leurs organisations, n'acceptent toujours pas le **gel de la valeur du point d'indice et les pertes considérables de pouvoir d'achat, le rétablissement du jour de carence et les 120 000 nouvelles suppressions d'emplois envisagées.**

A de multiples reprises, nos organisations se sont opposées à ces mesures et ont mis sur la table des propositions alternatives.

Poursuivant leur passage en force, toujours sans écouter les organisations syndicales, **le Président de la République et le gouvernement comptent faire adopter au Parlement, d'ici au début de l'été, une loi dite de transformation de la fonction publique** dont nombre de dispositions ont une portée très grave tant pour les agent.e.s et les citoyen.ne.s que pour l'avenir de la Fonction publique.

Il en est ainsi, par exemple, de la mise en place d'une instance unique en lieu et place des comités techniques et CHSCT, instance qui va diluer et amoindrir les actions dans des domaines essentiels de la sécurité et de la vie au travail. C'est aussi le cas avec la suppression des compétences des CAP en matière de promotion et de mobilité, mesure qui va favoriser une gestion opaque et priver les personnels de recours contre l'arbitraire.

Avec le recours accru à tous les niveaux au contrat, c'est l'égalité d'accès aux emplois publics et les garanties de neutralité de l'agent public qui sont menacées, tandis que la précarité sera encore aggravée avec des contrats de mission à durée déterminée pouvant être rompu à tout moment.

Après des communiqués unitaires, après le boycott des Conseils Supérieurs et du Conseil Commun convoqués dans des conditions peu respectueuses des organisations syndicales, après que toutes les organisations représentatives de la Fonction publique aient donné un avis défavorable au projet de loi dit de transformation de la fonction publique, les organisations FSU, CFTC, CGC, CGT, FAFP, Solidaires, UNSA réaffirment leur volonté de mettre en œuvre un processus de mobilisation inscrit dans la durée pour exiger du gouvernement qu'il retire ce projet de loi et qu'il ouvre enfin des négociations sur de nouvelles bases.

Elles appellent les agent.e.s à faire du **jeudi 9 mai une étape forte de ce processus par une journée d'action et de grève.**

Les organisations à ce stade non signataires du présent communiqué ont prochainement des réunions d'instance et elles arrêteront dans ce cadre leur position quant à ce processus d'action.